

Cahier des charges 2024 pour la mise en œuvre d'ateliers collectifs juridiques

Dispositif Avec elles / PLIE

CONTEXTE

La nécessité de proposer un accompagnement spécifique aux « mamans solos » est née du constat que 92% des familles monoparentales ont une femme à leur tête. Le dispositif *Avec elles* propose donc un parcours unique et personnalisé afin que les bénéficiaires se (re)mobilisent au quotidien, trouvent des solutions pérennes et se projettent à terme vers une formation ou un emploi choisi.

Les femmes identifiées bénéficient d'un accompagnement global, adapté à leur situation personnelle, complémentaire aux dispositifs déployés par les acteurs locaux et basé sur une relation de confiance entre la bénéficiaire et la référente de parcours ; il recouvre les dimensions de diagnostic des besoins en insertion sociale et professionnelle, un processus de remobilisation et de reprise de confiance en soi, un accompagnement opérationnel pour des démarches administratives puis de recherches d'emploi.

L'accompagnement individuel se fait au travers de rendez-vous réguliers en présentiel, mais aussi par messages ou appels téléphoniques.

En parallèle, un accompagnement collectif est proposé grâce à des ateliers animés par des partenaires, acteurs locaux extérieurs au parcours ou bien par les référentes elles-mêmes ; ils sont essentiels pour garantir la possibilité de recouvrir l'ensemble des besoins des femmes accompagnées et articulés autour de deux axes :

1. Remobilisation et socialisation (confiance en soi, mobilité, image de soi, activités artistiques et sportives, santé mentale...)
2. Insertion professionnelle (numérique, connaissance de ses droits, valorisation des compétences, techniques de recherche d'emploi, connaissance du marché de l'emploi sur un territoire...).

Ce dispositif, qui a fait l'objet d'une expérimentation d'une durée de vingt-deux mois, permet de constater que les actions mises en œuvre ont eu des effets positifs sur les femmes accompagnées :

- Les problématiques sociales sont identifiées
- Les bénéficiaires sont (re)mobilisées et elles se voient proposer des solutions d'accompagnement ;
- Les bénéficiaires reconnaissent et valorisent les savoirs et compétences préexistants et en acquièrent de nouveaux.

En conséquence, cette offre d'accompagnement spécifique est prolongée jusqu'au 31 décembre 2024 et vient s'intégrer au panel d'actions mises en œuvre dans le cadre du PLIE porté par la MDEF Grand Paris Sud comme un parcours adapté et réservé au public « femme cheffe de famille monoparentale ».

OBJET

Le présent cahier des charges a pour objet de fournir une offre de prestations d'ateliers juridiques visant à accompagner collectivement les bénéficiaires du dispositif *Avec elles* dans la connaissance de ses droits dans les thématiques tels que la santé, les aides sociales, le droit de la famille, le droit des étrangers, etc.

Connaître ses droits pour avoir la capacité de les faire valoir est une étape indispensable dans un parcours d'insertion socio-professionnelle.

PERIMETRE DE LA PRESTATION

➤ Lieux

- Le dispositif *Avec elles* étant proposé de manière équitable dans l'ensemble de l'agglomération Grand Paris Sud, les mêmes ateliers seront organisés au cours de la période de référence dans différentes villes du territoire.
- Les lieux et salles seront proposés par la coordinatrice du projet.

➤ Nombre d'ateliers / Horaires

Au cours de la période concernée par le présent cahier des charges – soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024 – il sera proposé :

- 1 action sur le site d'Evry-Courcouronnes,
- 1 action sur le site de Corbeil-Essonnes,
- 1 action sur le site de Sénart,
- 1 action sur le site Grigny/Ris-Orangis,

Soit un total de 4 ateliers d'une durée d'une demi-journée chacun (3h).

➤ Orientation des participantes

- Les bénéficiaires sont inscrites aux ateliers collectifs par les référentes de parcours, en fonction de leurs besoins et disponibilités.

➤ Nombre de participantes

- Le nombre de participantes sera compris entre 4 et 12 personnes par action ;
- Toutefois et compte tenu de la spécificité du public concerné par le dispositif *Avec elles* et des freins périphériques liés à sa situation personnelle, la participation et l'assiduité aux actions proposées peuvent parfois s'avérer difficile. En conséquence, sauf annulation clairement signifiée par la coordinatrice *Avec elles*, le nombre de participantes ne pourra pas remettre en cause la tenue de l'atelier prévu.

ORGANISATION DE LA PRESTATION / PLANNING

- Les ateliers se dérouleront entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre 2024.
- Le prestataire et la coordinatrice du projet conviendront d'un calendrier prévisionnel de mise en place des actions ; en cas de besoin, celui-ci pourra être modifié et/ou complété au cours de la période.
- L'adresse exacte du lieu de l'atelier sera communiquée au prestataire dès que possible et confirmée 48 heures avant l'action.
- Le jour de l'atelier, une référente *Avec elles* sera présente pour effectuer l'installation de la salle et du matériel, l'accueil de l'intervenant.e et des participantes. La référente a également la responsabilité de la signature de la feuille d'émargement (fournie par la MDEF GPS).

PILOTAGE DE L'ACTION

- La maîtrise d'ouvrage de l'action sera assurée par la Maison de l'Emploi et de la Formation de Grand Paris Sud / Pôle dispositifs spécifiques et ingénierie de projets.
- Le suivi technique et opérationnel sera assuré par la coordinatrice du dispositif *Avec elles* auprès de laquelle le prestataire fera un point régulier. Des réunions intermédiaires pourront être organisées à l'initiative de la MDEF ou du prestataire ainsi qu'un bilan final de l'action.

LIVRABLES

- Des livrables sous forme d'outils pédagogiques pourront être remis aux participantes après chaque atelier.
- Le prestataire devra également fournir à la coordinatrice un bilan final des actions réalisées comprenant ses observations, évaluations et préconisations pour la poursuite de l'action.

COÛT DE LA PRESTATION

Le tarif proposé par le prestataire comprendra :

- La préparation de l'intervention,
- L'animation des ateliers : face à face pédagogique
- Les déplacements des intervenants (quel que soit le lieu d'organisation de l'action),
- Les livrables et matériel utilisé pendant les ateliers.

SELECTION DU PRESTATAIRE

Le dossier de candidature comprendra :

- Une présentation de la méthodologie préconisée ainsi que les moyens pédagogiques et humains prévus pour la réalisation de l'action ;
- Les références du prestataire pour des actions similaires et celles des intervenants affectés à cette mission
- Le planning proposé ;
- Un budget descriptif de la prestation donnant une vision globale ainsi qu'un détail permettant d'établir un lien avec les moyens pédagogiques et humains prévus pour la réalisation de cette action.

La sélection du prestataire se fera par la Directrice du pôle dispositifs spécifiques et ingénierie de projets, un membre de la direction de la MDEF, un représentant du PLIE, les référentes de parcours et la coordinatrice *Avec elles*, sur examen du dossier envoyé, prenant en compte la nature de la prestation proposée, le coût, le respect des délais et la pertinence de la réponse.

MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement de la prestation se fera sur facture et après sa réalisation.

MODALITES DE REPONSE ET DELAIS

L'offre est à adresser à l'attention de Mme Nathalie BOREL au plus tard le 14 août 2024 par email à : avecelles@mdef-grandparissud.fr et p.lebegue@mdef-grandparissud.fr